

Le Figaro Science

Les auto-entrepreneurs seront ils aidés financièrement ?

Lundi soir, Emmanuel Macron avait déjà annoncé que l'Etat allait garantir à hauteur de 300 milliards d'euros les prêts bancaires contractés par les entreprises auprès des banques. Pour celles-ci, et également pour les micro-entrepreneurs et les travailleurs indépendants, Bruno Le Maire a détaillé l'action du "fonds de solidarité", annoncé la semaine dernière et censé leur apporter "un filet de sécurité".

Quid alors des auto-entrepreneurs qui ne sont pas concernés par ces mesures. Pour le moment, le sujet est encore en discussion dans les hautes instances. Dans un premier temps, les auto-entrepreneurs ne seront pas prélevés de l'échéance mensuelle prévue le 20 mars. Le montant de cette échéance sera par ailleurs lissé sur les échéances à venir (avril à décembre).

Enfin, vous pouvez déjà tenter votre chance en faisant une demande au Fonds de Solidarité, bientôt mis en place, et bénéficier de 1500 euros d'aide, débloquée immédiatement. Une aide qui est destinée aux entreprises de moins d'un million d'euros, auto-entrepreneur compris, et "*dont l'activité ferme pour des raisons sanitaires, ou dont le chiffre d'affaires baisse de plus de 70%*" selon le site [fédération auto-entrepreneur](#).